

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

séance du 24/06/2019

Date de la convocation:

13/06/2019

Date d'affichage:

17/06/2019

L' an 2019 et le 24 Juin à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 26

Présents : HAAS Jean-Marie,

Délégués titulaires, Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysianne, LEDIG Evelyne, ROTH Marie-Louise, WEISS Marie-Line, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BALL Jean-Claude, FUCHS Alain, ISEL Roger, JULLY Jean-Marie, KAISER Francis, KREISS Alfred, MULLER Jean, NICASTRO Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER Dominique, RICHERT Robert, SCHLOSSER Charles, SCHNEIDER Dominique, SCHNEIDER Francis, SCHNEPP Franck, SIGRIST Benoît, SITTER Pierrot, THALMANN Alfred, WERNERT Stéphane.

Suppléants sans délégation de vote : MM RAUSCHER Bernard, LETZELTER Alain.

Absents titulaires: Mmes : DESCHLER Annie, HASENFRATZ Rachel, GARDON Karine, MM : KLIPFEL Jean-Louis, WEISS Damien.

Suppléants : Mmes : SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline, MM : OSTER Rémy, WEGMANN Alain, FISCHER Alain, ROMIAN Serge, NIEDERER Gérard, ZUGMEYER Danielle.

Excusés titulaires : Mme DUTEY Sylvie, MM : SCHERTZ Christophe, WEISBECKER Jean, SUSS Charles.

Suppléants: Mme KOCHER Bernadette, MM: FUCHS Thierry, WEHRUNG Freddy, OTT Olivier, HOCH Georges.

Secrétaire de séance :

M. MULLER Jean.

Réf : 046.2019

Vote : A la majorité

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 1

Mention exécutoire : Oui

**046.2019 : Maison Rurale de l'Outre Forêt : conventionnement
avec l'amicale du personnel du département du Bas-Rhin**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu les délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes de Pechelbronn suivantes :

- en date du 25/06/1998 instituant la régie de recettes à la communauté de communes de Pechelbronn,*
- en date du 04/07/2000 augmentant le fonds de caisse,*
- en date du 27/01/2004 relative aux tarifs,*
- en date du 16/03/2004 relative à l'encaissement des chèques-vacances,*
- en date du 21/09/2004 relative aux tarifs,*
- en date du 19/12/2006 portant modification des tarifs,*

Considérant la fusion des communautés de communes de Pechelbronn et de la vallée de la Sauer au 01.01.2008, et sa substitution aux communautés de communes dissoutes pour tous les biens et actions en cours,

Vu l'arrêté du Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 01/06/2009 instituant la régie à la communauté de communes Sauer-Pechelbronn et augmentant le montant de l'encaisse,

Vu les délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn et arrêtés du président suivants :

- n° 081.2009 en date du 12/10/2009 augmentant le fonds de caisse*
- n° 008.2012 en date du 27/02/2012 "Régie de recettes : augmentation du plafond d'encaisse."*
- n° 102.2012 en date du 24/09/2012 "Augmentation du fonds de caisse et plafond d'encaisse pour le Festival du point de croix"*
- n° 103.2012 en date du 24/09/2012 "Renouvellement de la convention de partenariat Amrof, PNRVN avec l'association "Tôt ou T'art""*
- n° 085.2013 en date du 13/05/2013 "Validation d'un règlement intérieur partenariats - billetterie - gratuités et réductions"*
- n° 111.2014 en date du 07/07/2014 "Dispositions relatives à la régie de recettes (Festival du point de croix)"*
- n° 138.2014 en date du 13/10/2014 "Augmentation du plafond d'encaisse à l'occasion des Festivals du point de croix"*
- Arrêtés du Président de la CCSP en date du 21/10/2014 modifiant la régie de recettes, constituant une sous-régie de recettes*
- n° 005.2015 en date du 26/01/2015 "Tarif de la sous régie à l'occasion du printemps des pelotes"*
- Arrêté du Président de la CCSP en date du 19/02/2015 portant modification de l'arrêté du 21 octobre 2014 portant constitution d'une régie de recettes*
- Arrêté du Président de la CCSP en date du 19/02/2015 portant modification de l'arrêté du 21 octobre 2014 portant constitution d'une sous régie de recettes*
- n° 097.2015 en date du 18/05/2015 "Grille tarifaire du musée rénové"*
- n° 145.2015 en date du 09/11/2015 "Grille tarifaire : compléments à la grille tarifaire"*
- n° 004.2016 en date du 22/02/2016 "Ajout d'un tarif à la grille tarifaire : billet commun MROF - Château du Fleckenstein"*
- n° 005.2016 en date du 22/02/2016 "Participation au dispositif "Pass Alsace" et fixation de tarifs correspondants dans la grille tarifaire"*
- n° 070.2016 en date du 04/04/2016 "Délégation au président, complément à la délibération n° 090.2014 : fixation des tarifs MROF"*

- n° 142.2016 en date du 19/12/2016 "Modification grille tarifaire : gratuité pour les cours d'alsacien et pour les personnes handicapées dans le cadre d'évènements particuliers"
- n° 089.2017 en date du 13/11/2017 "Ouverture de compte DFT (dépôts de fond au trésor)"
- n° 030.2018 en date du 28/05/2018 "Maison Rurale de l'Outre-Forêt : régie de recettes : augmentation du plafond d'encaisse de la régie de recettes et de ses sous-régies à l'occasion des 2 festivals annuels : Printemps des pelotes et festival du point de croix et de la broderie".
- n° 026.2019 en date du 13/05/2019 « Adhésion de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn au Pass culture »

Considérant que la proposition de partenariat entre l'amicale du personnel du département du Bas-Rhin et la Maison Rurale de l'Outre-Forêt renforce la visibilité de l'équipement et permet de toucher de nouveaux visiteurs, constituant à ce titre une opportunité à saisir,

Considérant l'engagement de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt à accueillir les membres de l'amicale à tarif préférentiel, comme le permet sa grille tarifaire (à ce jour 4€ par adulte au lieu de 6€),

Considérant la proposition de convention de partenariat,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Charles SCHLOSSER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :

- **D'approuver la mise en place d'un partenariat entre la Maison Rurale de l'Outre-Forêt et l'amicale du personnel du département du Bas-Rhin, en vue de proposer à ses membres un accès à tarif réduit à l'équipement, et permettant de bénéficier du réseau de communication de l'amicale,**
- **D'autoriser le président à signer la convention de partenariat avec l'amicale du personnel du département du Bas-Rhin,**

D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 01/07/2019

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le président,
Jean-Marie HAAS

Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le



ID : 067-200013050-20190624-46_2019-DE

